

DEC150732DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Gersende FORT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5141 intitulée Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5141, intitulée « Laboratoire traitement et communication de l'information, dont le directeur est Monsieur Olivier CAPPE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Gersende FORT, Directrice de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gersende FORT, délégation est donnée à Monsieur Gaël RICHARD, Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gersende FORT et de Monsieur Gaël RICHARD, délégation est donnée à Madame Janique REGIS, Assistant ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 février 2015

Le Directeur d'unité
Olivier CAPPE